le Conseil quand il pourra venir à cette assemblée et de bien lui dire que ce sera la dernière fois et que les conditions alors établies seront enfin finales.

Adoptée.

Il est proposé par M. J.B. Mariniet secondé par M. Charles Martin que l'avis de motion de M. J. B. Marinier pour donner à la Cie Hydro Electrique Limitée le droit de vendre la lumière et l'énergie électriques au Village et aux citoyens du Village de Labelle soit pris en considération à la prochaine séance générale du mois de juin.

Adoptée.

Il est proposé par M. Charles Martin secondé par M. J.B. Marinier que la démission de M. Stanislas Milsours comme gardien de l'aqueduc soit acceptée, que M. Gonzague Marinier soit chargé de faire temporairement les travaux urgents de l'aqueduc au prix de 35 cents de l'heure, que le Sec. Trés. soit chargé de faire inventaire des effets de l'aqueduc avec M. Milsours et de faire rapport au Conseil; que M. G. Marinier remplace M. Milsours comme inspecteur de voirie et de trottoir pour l'autre côté du Village.

~~et dont~~

Adoptée.

Il est proposé par M. Charles Martin secondé par M. Ubald Marinier que l'éclairage du pont soit donné à M. Alphonse Bélanger au prix de $5.00 par mois pour une an à la charge de fournir le matériel et les globes nécessaires, mais le présent contrat pourra être résilié par le Conseil sur un mois d'avis.

Adoptée.

Il est proposé par M. Alphonse Saindon secondé par M. J. B. Marinier que M. le Maire et le Sec. Trés. soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil un

un billet de $ 1200. payable à demande en faveur de celui qui prêtera ce montant, avec intérêt au taux de 6% par an pour rembourser le billet de M. Arthur Alarie pour ce montant.

Adoptée.

Il est proposé par M. Charles Martin secondé par M. J. B. Mainier que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Wilfrid Machabée		$ 9.70
Henri Adam		$ 6.85
John Vallée		$ 4.00
Wilfrid Giroux		$ 1.50
Delphis Paradis		$ 2.00
do		$ 1.00
Stanislas Milfoins		$ .75
do	(payable par N. Paquin)	$ 3.00
do	(payable par la Banque)	$ 2.00
do	(payable par S. Milfoins	$ 1.00

Adoptée.

Il est proposé par M. Alphonse Laindon secondé par M. Ubald Mainier que la séance soit ajournée à lundi le 17 Mai 1926, à 9½ heures du soir.

Adoptée.

John Vallée maire

Paul M. Jacques,

Sec. Trés.

Canada
Province de Quebec Municipalité du Village de Labelle
District de Montcalm.

Une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, comme suite à l'ajournement des la séances des 3 et 10 mai, tenue à la salle ordinaire des séances lundi le 17 mai 1926, à 7½ heures du soir. conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: M. John Vallée, Maire et M. M. les conseillers Charles Martin, Eugène Ritchot, Ubald Mannier, Jean Bpte. Mannier, formant quorum dudit Conseil sous la présidence de M. le Maire,

Il a été ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Il est proposé par M. Charles Martin secondé par M. Jean Bpte. Mannier que l'audition des comptes du Secrétaire-Trésorier pour l'année 1924-25 et tel soumise au Conseil par M. Jean Morel soit acceptée.

Adoptée.

Il est proposé par M. Jean Bpte. Mannier secondé par M. Eugène Ritchot que le Sec-Trés soit chargé d'envoyer à la Kennedy Construction Compagnie le compte pour l'eau qu'elle a employée à la construction de la Cabvette du Pacifique Canadien en 1923 et de lui dire qu'à son défaut d'acquitter le compte produit dans les 8 jours suivants sa réception des procédures seront prises contre elle en recouvrement du montant dû.

Adoptée.

Il est proposé par M. Charles Martin

secondé par M. Ubald Mannier que M. le Maire soit autorisé à faire planter des arbres sur l'emplacement de la salle du Conseil, et à faire arranger les côtés du trottoir et à faire nettoyer le devant de la salle. Adoptée.

Il est proposé par M. Charles Martin secondé par M. Ubald Mannier que le Sec. Trés. soit chargé d'avertir l'inspecteur de voirie et des trottoirs de faire réparer tous les trottoirs qui sont en mauvais ordre, de faire réparer les chemins et leurs embarres en avertissant spécialement les propriétaires dont le chemin est fait vis à vis leur propriété de le réparer avec du gravier. Adoptée.

Il est proposé par M. Ubald Mannier secondé par M. Eugène Ritchot que Paul St Jacques soit engagé comme secrétaire - Trésorier de la dite Municipalité pour l'année 1926 au prix de $150,00 par année et aux mêmes conditions que l'année dernière. Adoptée.

Il est proposé par M. Jean Bpte. Mannier secondé par M. Eugène Ritchot que la séance soit levée. adoptée.

John Vallée maire
Paul St Jacques,
Sec - Trés.

Canada
Province de Quebec. Municipalité du Village de Labelle.
District de Montcalm.

Une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des séances, vendredi le 21 Mai 1926, à 7½ heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : M. John Vallée, Maire et M. M. les conseillers Charles Martin, Eugène Ritchot, Jean Bpte Mannier, Ubald Mannier, formant quorum du dit Conseil sous la présidence de M. le Maire;

M. M. les conseillers Alphonse Saindon et Alfred Nantel sont absents quoiqu'ayant reçu avis de cette convocation.

Il a été ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par resolution comme suit:

Il est proposé par M. Jean Bpte Mannier secondé par M. Eugène Ritchot que le Sec. Trés. soit autorisé d'envoyer à la Cie Hydro Electric Laurentian Ltée une copie du contrat pour le service d'éclairage et d'energie électriques dans le Village de Labelle, tel que rédigé et adopté par la majorité des conseillers afin qu'il soit soumis le plus tôt possible à la considération de la dite Compagnie.

Adoptée.

Il est proposé par M. Ubald Mannier secondé par M. Charles Martin que la séance soit levée.

Adoptée.

John Vallée maire
Paul M. Jacques
Sec-Trés.

Canada
Province de Québec Municipalité du Village de Labelle.
District de Montcalm.

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des séances lundi le 7 juin 1926. à 7½ heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. John Vallée, Maire et M.M. les conseillers Charles Martin, Alphonse Saindon, Ubald Mannier, Jean B^pte. Mannier formant quorum du dit Conseil sous la présidence de M. le Maire,

Il a été ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Il est proposé par M. Jean B^pte Mannier secondé par M. Alphonse Saindon que les minutes des séances du 10, 17 et 21 Mai 1926 soient acceptées et signées à l'exception de la somme de $50.00 remise à M. Louis Jubinville fils pour sa licence d'hotel et comprise dans la résolution de la séance du 17 Mai 1926 acceptant l'audition des comptes du Sec. Trés. pour l'année 1924-25.

Adoptée.

Il est proposé par M. Charles Martin secondé par M. J.B. Mannier que le Sec. Trés. soit autorisé de faire les démarches nécessaires pour parvenir à contracter l'emprunt de $20.000. consistant à faire faire l'impression des débentures, à les faire signer par le Sous-Ministre des affaires Municipales et à les mettre en vente sur le marché.

Adoptée.

Il est proposé par M. Charles Martin secondé par M. Ubald Mannier que

l'inspecteur de voirie et de trottoir soit autorisé pour la dernière fois de faire faire toutes les réparations nécessaires soit aux chemins soit aux trottoirs, qu'il avertisse les propriétaires de faire ces travaux dans un délai qu'il fixera et qu'à leur défaut de les faire lui même et de présenter ses comptes au conseil.

Adoptée.

Il est proposé par M. Ubald Mannier secondé par M. Charles Martin que M. Moïse Menard soit assermenté comme constable et soit nommé pour surveiller la vitesse des automobiles dans les limites du Village et sur le pont, pour arrêter les personnes qui conduisent leur auto en état d'ivresse, qu'il lui soit acheté une montre pour prendre la vitesse et lui soit alloué la moitié des amendes payées pour chaque infraction.

Adoptée.

Il est proposé par M. J. B. Mannier secondé par M. Charles Martin que le Sec. Trés soit autorisé d'informer le Ministère de la Colonisation que le bois du pont est scié et rendu sur les lieux et qu'il soit prié de faire exécuter les travaux dans le plus bref délai, vu que le pont est actuellement dans un état dangereux.

Adoptée.

Avis de motion est donné par M. Ubald Mannier qu'à la prochaine séance générale, il proposera un règlement aux fins de faire ramoner les cheminées des maisons situées dans les limites du Village de Labelle.

Il est proposé par M. J.B. Mannier secondé par M. Charles Martin que la cheminée de la maison du Conseil (Dr Bigonesse) soit faite, que M. Gonzague Mannier soit

faites, chargé de faire cette réparation et qu'il soit autorisé de faire acheter les vitres qui manquent.

adoptée.

Il est proposé par M. Ubald Mainier secondé par M. J.B. Mainier que le compte de M. Philias Longpré au montant de $12.00 pour avoir planté des arbres devant la salle du Conseil soit accepté, à condition qu'il fournisse une garantie ou qu'il s'oblige à remplacer ceux qui ne prendront pas l'année prochaine et qu'il lui soit fourni par le Conseil le bois nécessaire pour les entourer.

adoptée.

Il est proposé par M. Ubald Mainier secondé par M. Charles Martin que le compte suivant soit accepté et payé:

Gonzague Mainier, ——————— $6.55

adoptée.

Il est proposé par M. Charles Martin, secondé par M. J.B. Mainier que le Sec. Trés. soit chargé d'avertir M. Alphonse Labelle de payer tous les montants qu'il doit au Conseil pour taxes municipales, taxes d'eau, licences d'hotel dans les 15 jours qui suivront l'avis qui lui sera donné et qu'à son défaut de le faire de prendre des procédures contre lui à cet effet.

adoptée.

Il est proposé par M. Ubald Mainier secondé par M. Charles Martin que M. Wilfrid Giroux, inspecteur de voirie, soit averti de faire faire les embrasses vis à vis les propriétés des Soeurs, de M.M. Joseph Côté, Joseph Francoeur, Ludger Mayer ou de les faire lui-même à leur défaut afin que l'eau s'écoule de l'autre côté de la rue.

adoptée

Il est proposé par M. J.B. Marinier secondé par M. Charles Martin qu'à l'avenir aucun déchet ne devra être jeté à chaque extrémité du pont et qu'avis public soit donné à cet effet. Adoptée.

Il est proposé par M. Charles Martin secondé par M. J.B. Marinier que la démission de M. Alfred Pantel comme conseiller soit acceptée et que son siège soit déclaré vacant, qu'une session spéciale soit tenue jeudi le 10 Juin 1926 à 7½ heures du soir pour le remplacer.

Adoptée.

Il est proposé par M. J.B. Marinier secondé par M. Charles Martin que la séance soit levée.

John Vallée maire Adoptée.

J.B. Leduc
Sec Trésorier

Canada
Province de Québec Municipalité du Village de Labelle
District de Montcalm.

A une session spéciale du conseil Municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des séances jeudi le 10 Juin 1926 à 7½ heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents: M John Vallée, Maire et MM. les conseillers Charles Martin, Jean Bpte Marinier, Ubald Marinier, formant quorum du dit Conseil sous la présidence de M. le Maire.
MM. les conseillers Eugène Richard et Alphonse Saindon sont absents quoiqu'ayant reçu avis de cette convocation.

Il a été ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par resolution comme suit:

Il est proposé par M. Charles Martin secondé par M. Jean Bpte Marinier que M P. E. Forget soit nommé conseiller pour et dans la dite Municipalité en remplacement de M. Alfred Nantel dont le siège a été déclaré vacant.

Adoptée.

Il est proposé par M. Ubald Marinier secondé par M. Charles Martin que la séance soit levée.

Adoptée.

John Vallée maire

J B Cédilotte
Sec Trésorier

Canada
Prov.

Municipalité du Village de Labelle.

Je soussigné Paul Emile Forget ayant été dument conseiller pour et dans la Municipalité du Village de Labelle a une séance du Conseil de ce dernier tenue le 10 Juin 1926, jure solennellement que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mes capacités, connaissances et jugement.

ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à Labelle ce 14 Juin 1926
Paul M. Jacques
Sec-Trés

P. E. Forget

Canada
Province de Québec Municipalité du Village de Labelle
District de Montcalm.

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances, lundi le 14 Juin 1926 à 7½ heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. John Vallée, Maire et M.M. les conseillers Charles Martin P.E. Forget, Ubald Mainier, Jean Bpte. Mainier, formant quorum du dit Conseil sous la présidence de M. le Maire.

Il a été ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit.

Il est proposé par M. Jean Baptiste Mainier secondé par M. Charles Martin que le siège de M. Eugène Ritchot comme conseiller de ce Conseil soit déclaré vacant à cause de son départ de Labelle.

Adoptée.

Il est proposé par M. Ubald Mainier secondé par M. Charles Martin que le montant de $50.00 remis à M. Louis Jubinville, fils, pour licence d'hôtel en 1925 soit versé à la Caisse de la Municipalité; que le billet de M. Louis Jubinville, fils, payable à trois mois, avec intérêt à 6% de la date du paiement, à défaut de sa part de payer ce montant en argent, soit accepté par le Conseil et que cette question soit réglée lors de la remise des livres au nouveau secrétaire-trésorier.

Adoptée.

Il est proposé par M. J.B. Mainier secondé par M. Ubald Mainier que la démission de M. Paul St. Jacques comme secrétaire-trésorier soit acceptée par

le Conseil, que les livres et les autres documents du Conseil soient remis à M. le Maire et au nouveau secrétaire - trésorier et que les livres soient balancés par ces derniers.

Adoptée.

Il est proposé par M. P.E. Forget secondé par M. Ubald Mannier que des remerciements soient adressés par la présente résolution au secrétaire - Trésorier pour les services qu'il a rendus au Conseil comme secrétaire et comme notaire.

Adoptée.

Il est proposé par M. J.B. Mannier secondé par M. Charles Martin que M. J.B. Cédillotte soit engagé comme secrétaire - trésorier au prix de $ 175.00 par année, avec une commission de 2% pour la collection de l'eau.

Adoptée.

Il est proposé par M. J.B. Mannier secondé par M. Charles Martin que la séance soit levée.

John Vallée maire Adoptée.

J.B. Cédillotte,
Sec Trésorier

Canada
Province de Quebec Municipalité du Village de Labelle
District de Montcalm.

Je soussigné Jean Baptiste Edilliste ayant été nommé secrétaire-trésorier de la Municipalité du Village de Labelle, jure solennellement que je remplirai les devoirs de ma charge au meilleur de mes capacités, jugement et connaissances.

Et j'ai signé.

Assermenté devant moi à Labelle ce dix-neuf Juin mil neuf cent vingt-six.

J B Edilotte

Paul St Jacques
Notaire.

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Québec
District de Montcalm

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoqué et avis donné à tous les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 23 Juin 1926 à 8¼ heures et quart de l'après midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à l'assemblée session sont présents Mr. John Vallée maire et Messieurs les Conseillers Charles Martin P.E. Forget Alphonse Saindon formant quorum sous la présidence de Mr le maire Il est ordonné et statué et le Conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Proposé par Mr le Conseiller P.E. Forget
Secondé par Mr Charles Martin
Que Mr Adelard Dauphin soit nommé Conseiller en remplacement de Mr Eugène Richot dont le siège a été déclaré vacant à la séance du 14 Juin dernier
Adopté

Proposé par Mr le Conseiller Alphonse Saindon
Secondé par Mr Charles Martin
Que la séance soit levée
adopté

John Vallée maire

J B Edilotte
Sec Trésorier

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Quebec
District de Moncalm

Je soussigne Adelard Dauphin ayant été dument élu Conseiller pour et dans la Municipalité du Village de Labelle a une session du Conseil tenue le 23 juin 1926 Jure sur les Saintes Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi a Labelle ce

A Dauphin

J B Cedilotte
Sec Tresorier
Juge de Paix

Canada
Province de Quebec
District de Moncalm

Je soussigne Moïse Menard ayant été dument nommé Constable spécial pour le Village de Labelle Jure sur les Saintes Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ceux au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide

Moïse Ménard

Assermenté devant moi a Labelle ce

J B Cedilotte
Sec Tresorier
Juge de Paix

Municipalité du Village de Labelle

Canada
Province de Quebec
District de Moncalm

A une session generale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue a la salle ordinaire des seances le 5 Juillet 1926 a 8 heures du soir conformement aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont presents Mr John Vallée Maire et Messieurs les Conseillers Charles Martin P E Forget Alphonse Saindon J B Marinier Abal Marinier Adelard Dauphin formant quorum sous la presidence de Mr John Vallée Maire

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par resolution comme suit

Proposé par Mr le Conseiller Charles Martin

Seconde par Mr J Bte Marinier

Que les minutes du 7-10-14 et 23 Juin dernier soient acceptées et signées

adoptée

Proposé par Mr le Conseiller P E Forget

Seconde par Mr Adelard Dauphin

Qu'a l'avenir les seances du Conseil auront lieu a 6 1/2 heures et demi au lieu de 7 1/2 heures et demie

adoptée